

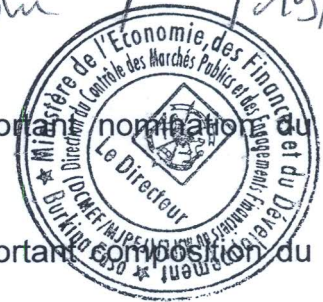
CABINET

N° - 035  
ARRETE N°2019\_\_\_\_/MJPEJ/CAB portant  
attributions, organisation et fonctionnement du  
Conseil d'Orientation et de Suivi de  
YouthConnekt Burkina.

Le Ministre de la Jeunesse et de la Promotion  
de l'Entrepreneuriat des Jeunes,

*VASACFAN 104 du 19/07/19*

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-0127/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu** le décret n°2019-0513/PRES/PM/MJPEJ du 28 mai 2019 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes ;
- Vu** le décret n°2018-1091/PRES/PM/MJFIP/MINEFID du 03 décembre 2018 portant création du Conseil d'Orientation et de Suivi de YouthConnekt Burkina ;



ARRETE

## **TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1 :** En application des dispositions de l'article 23 du décret n°2019-0513/PRES/PM/MJPEJ du 28 mai 2019 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes, les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat Permanent de YouthConnekt Burkina sont régis par le présent arrêté.

**Article 2 :** Le Secrétariat Permanent de YouthConnekt Burkina est une structure rattachée au Cabinet du Ministre de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes.

## **TITRE II : ATTRIBUTIONS**

**Article 3 :** Le Secrétariat Permanent de YouthConnekt Burkina a pour mission de contribuer à l'amélioration de l'employabilité des jeunes et à leur participation citoyenne au développement.

A ce titre, il est chargé :

- d'élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les plans d'actions et stratégies de développement de YouthConnekt Burkina ;
- d'assurer le secrétariat des rencontres du Conseil d'Orientation et de Suivi de YouthConnekt Burkina (COS/YC-B) ;
- d'organiser les différentes rencontres du Conseil d'Orientation et de Suivi de YouthConnekt Burkina (COS/YC-B) ;
- de préparer les sessions du Conseil d'Orientation et de Suivi de YouthConnekt Burkina ;
- d'exécuter et suivre la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil d'Orientation et de Suivi de YouthConnekt Burkina ;
- de veiller à l'appropriation de YouthConnekt Burkina par les différents acteurs ;
- d'assurer une synergie d'actions entre tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre de YouthConnekt Burkina ;
- de mobiliser les partenaires et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son plan d'action ;
- de suivre et de capitaliser les actions de YouthConnekt Burkina ;
- de contribuer à l'animation des cadres de concertation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de YouthConnekt Burkina ;
- d'élaborer les rapports périodiques de YouthConnekt Burkina ;
- de coordonner toute autre action en lien avec la mise en œuvre de YouthConnekt Burkina.

